

Enregistré à la Préfecture

12 FEV. 2020

DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté de mise à jour des annexes
du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Levallois-Perret**

N° 072020

DATE D’AFFICHAGE : 12 FEV. 2020

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l’urbanisme et notamment les articles L. 151-43, L. 153-60, R. 151-51 et suivants, et R. 153-18,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le décret n°2015-1657 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l’établissement public territorial dont le siège est à Nanterre,

Vu le décret du 28 juin 2018 approuvant le plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l’aérodrome de Paris-Le Bourget (Seine-Saint-Denis),

Vu la délibération n°15 du conseil municipal de la commune de Levallois-Perret du 30 janvier 2012 approuvant le Plan Local d’Urbanisme,

Vu la délibération n°86 du conseil municipal de la commune de Levallois-Perret du 24 juin 2013 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d’Urbanisme,

Vu la délibération n° 33 du conseil municipal de la commune de Levallois-Perret du 13 avril 2015 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d’Urbanisme,

Vu la délibération n° 19 (93/2016) du conseil de territoire du 15 décembre 2016 approuvant la modification n°1 du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Levallois-Perret,

Vu le courrier du Préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 5 février 2019, notifiant l’approbation du Plan des Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l’aérodrome de Paris-Le Bourget dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val d’Oise et de la Seine-et-Marne,

Vu l’arrêté préfectoral DCPAT n° 2019-53 du 26 mars 2019 portant création de secteurs d’information sur les sols sur la commune de Levallois-Perret,

Vu le courrier de la Directrice de l’Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEA en date du 23 avril 2019, notifiant la mise à jour des servitudes d’utilité publique des communes de Courbevoie, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, et Suresnes, auquel une copie du décret susvisé, des plans des servitudes d’utilité publique et annexes écrites, ainsi que des actes instituant des Servitudes d’Utilité Publique était annexée,

Considérant que le décret susvisé du 28 juin 2018 approuvant le plan des servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l’aérodrome de Paris-Le Bourget, affecte le territoire de la commune de Levallois-Perret,

Considérant que les secteurs d’information sur les sols définis par l’arrêté préfectoral susvisé du 26 mars 2019, doivent être annexés au document d’urbanisme en vigueur de la commune de Levallois-Perret,

Considérant que la notification de la mise à jour des servitudes d'utilité publique, par le courrier susvisé du 23 avril 2019, a également fait apparaître des modifications des autres servitudes d'utilité publique affectant le territoire de la commune de Levallois-Perret,

Considérant que le PSA, qui vaut servitude d'utilité publique, doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Levallois-Perret,

Considérant que les autres servitudes d'utilité publique modifiées doivent également être annexées au PLU de la commune de Levallois-Perret,

Considérant que la modification du contenu des annexes du plan local d'urbanisme, s'effectue par mise à jour de ce document,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le plan local d'urbanisme de la commune de Levallois-Perret est mis à jour à la date du présent arrêté.

Article 2 – À cet effet, le décret du 28 juin 2018 approuvant le plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget et ses annexes concernant la commune de Levallois-Perret sont ajoutés à la pièce 6.1 du plan local d'urbanisme, relative aux servitudes d'utilité publique affectant l'occupation et l'utilisation des sols.

Article 3 – Les plans et les annexes des servitudes d'utilité publique mis à jour concernant la commune de Levallois-Perret sont également ajoutés à la pièce 6.1 du plan local d'urbanisme, relative aux servitudes d'utilité publique affectant l'occupation et l'utilisation des sols

Article 4 – Les secteurs d'information sur les sols sont ajoutés à la pièce 6.2 du plan local d'urbanisme relative aux périmètres portés à titre d'information.

Article 5 – Cette mise à jour a été effectuée dans le dossier du PLU tenu à la disposition du public à la mairie de Levallois-Perret et dans celui mis en ligne sur le site Internet de la commune de Levallois-Perret.

Article 6 – Le présent arrêté sera affiché pendant 1 mois à la mairie de Levallois-Perret et au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense : 88, rue du 8 mai 1945 – 92000 Nanterre.

Article 7 – Une copie du présent arrêté sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine.

Article 8 – Le Président et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit dans le registre des arrêtés de l'établissement public territorial.

Fait à Puteaux, le

12 FEV. 2020



Pour le président et par délégation
Président en charge de l'aménagement,

Philippe Juvin
Maire de La Garenne-Colombes